



Election

Puppy France 2026

Règlement

PRÉAMBULE

L'association WE ARE FRENCH & FETISH, dûment déclarée en préfecture (numéro SIRET 935 323 212 00016), domiciliée au 26 rue Gauthey, 75017 Paris, organise le concours « PUPPY FRANCE 2026 », dont l'objectif est de promouvoir la culture puppy & handler en France et de désigner un représentant officiel pour la communauté nationale.

Le concours décernera le titre de PUPPY FRANCE 2026, ainsi que l'écharpe officielle, lors d'une Finale Nationale organisée à l'issue de présélections réalisées sur le territoire français par l'association et son bureau.

Le présent règlement, porté à la connaissance de chaque candidat avant son inscription, définit les conditions de participation, le processus de sélection, les épreuves et les engagements liés à l'obtention du titre.

DÉFINITIONS

- **Candidat·e** : toute personne physique postulant au concours PUPPY FRANCE 2026.
- **Membres du bureau** : personnes habilitées par l'association pour organiser les présélections et la finale.
- **Jury** : panel composé de 4 à 8 personnalités de la communauté ou d'expert·e·s, désigné·e·s par l'association.
- **Finale nationale** : événement officiel au cours duquel les finalistes se présentent devant le public et le jury.
- **Présélections** : étapes de sélection préalables organisées pour retenir les candidat·e·s finalistes.
- **Règlement** : le présent document, qui fait foi pour l'ensemble du concours.

TABLE DES MATIÈRES

Article 1 : Conditions de participation	4
Article 2 : Engagements du-de la candidat-e et autorisations	5
Article 3 : Modalités d'inscription	6
Article 4 : Déroulement du concours PUPPY FRANCE 2026	7
Article 5 : Obligations du-de la titulaire du titre PUPPY FRANCE 2026	10
Article 6 : Perte ou transmission du titre	10
Article 7 : Modifications et litiges	10

Article 1 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne répondant aux critères suivants :

- Être âgé·e de 18 ans révolus au moment de l'inscription.
- Résider en France ou être de nationalité française ou monégasque.
- Maîtriser la langue française (parlée et comprise).
- Pratiquer le Puppy Play et/ou le Dog Training.
- Adhérer pleinement aux valeurs du concours : sportivité, jeu, camaraderie, entraide, respect, moralité, altruisme, distinction, intégrité, honnêteté.
- Ne pas faire l'objet de poursuites ou de condamnations pénales.
- Ne pas être engagé·e dans un contrat d'exclusivité (agence, marque, production).
- Ne pas avoir remporté un concours concurrent au cours de l'année précédente.
- Un·e candidat·e peut participer au maximum à trois éditions du concours en cas de non-tirage.
- Afin de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'égalité entre les candidat·e-s, il est interdit :
 - au moment de la candidature, d'occuper une fonction au sein du bureau ou du conseil d'administration d'une association à caractère fetish française ;
 - et, pour la personne élu·e, pendant toute la durée de son mandat, d'exercer de telles fonctions. La qualité de simple membre reste toutefois autorisée.

Tout manquement à ces conditions pourra entraîner l'exclusion du concours ou la perte du titre.

Article 2 : Engagements du-de la candidat-e et autorisations

Le concours repose sur la participation bénévole. Aucun frais d'inscription ni rémunération ne sera versé au titre de la participation ou de l'éventuelle victoire.

Le-la candidat-e s'engage à :

- Respecter les autres participant-e-s, l'équipe organisatrice et les valeurs du concours.
- Assumer les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à sa participation (sauf prise en charge exceptionnelle).
- Fournir des informations sincères et complètes.
- Autoriser l'association à exploiter son image, sa voix, son nom, son prénom et tout contenu transmis dans le cadre du concours à des fins de communication, développement et promotion, pour toute la durée légale du droit d'auteur et sur tous supports existants ou futurs.

Les candidat-e-s sont libres de retirer leur candidature à tout moment compte tenu de leur participation volontaire et bénévole.

Toutefois, afin de ne pas perturber l'organisation du concours PUPPY FRANCE 2026, les candidat-e-s s'engagent à en informer l'association WE ARE FRENCH & FETISH et les membres du bureau dans les plus brefs délais et au plus tard quinze (15) jours avant l'étape suivante.

Article 3 : Modalités d'inscription

Toutes les conditions et descriptions des présélections seront annoncées sur les réseaux sociaux officiels de l'association WE ARE FRENCH & FETISH et du concours PUPPY FRANCE 2026.

La participation n'est ouverte qu'aux personnes physiques répondant aux conditions de participation détaillées à l'article 1.

Pour solliciter son inscription, le-la candidat-e devra :

- Compléter le dossier de candidature mis en ligne à cet effet sur les réseaux sociaux officiels de l'association WE ARE FRENCH & FETISH et du concours PUPPY FRANCE 2026, en renseignant son nom, prénom, adresse, email, numéro de téléphone et date de naissance. Les champs identifiés par un astérisque sont obligatoires. À défaut de saisie de ces informations, son inscription ne pourra être prise en compte.
- Fournir une copie de sa pièce d'identité, en occultant toutes les informations non nécessaires, à l'exception de la photographie, du nom, du prénom, de la date de naissance et de la date de validité. Cette copie est collectée exclusivement à des fins de vérification de l'éligibilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et sera supprimée immédiatement après la réalisation de cette vérification.
- Ajouter quatre photographies le-la représentant-e seul-e (un portrait et une photographie de plain-pied en tenue de Puppy / Dog, ainsi qu'un portrait et une photographie de plain-pied en tenue civile). Les photographies doivent répondre aux critères suivants : haute résolution, format PNG ou JPG, absence d'atteinte à la réglementation, à l'ordre public ou aux droits de tiers. Le-la candidat-e certifie en détenir les droits ou avoir obtenu les autorisations nécessaires.
- Déclarer avoir pris connaissance du règlement et l'avoir intégralement accepté sans réserve, en cochant la case prévue à cet effet.
- Confirmer qu'il-elle répond à l'ensemble des conditions de participation détaillées à l'article 1 en cochant la case correspondante.

Les informations fournies par le-la candidat-e doivent être sincères, complètes et détaillées. Toute communication d'informations fausses, incomplètes ou frauduleuses entraînera l'annulation pure et simple de la candidature et du titre éventuellement acquis.

Le-la candidat-e s'engage à informer immédiatement l'association WE ARE

FRENCH & FETISH par écrit de toute erreur, omission ou mise à jour des informations renseignées, et ce pendant toute la durée de sa participation au concours PUPPY FRANCE 2026.

Seuls les dossiers dûment complétés et soumis avant le 28/10/2025 via le formulaire officiel pourront être examinés.

L'association WE ARE FRENCH & FETISH se réserve la possibilité de demander aux candidat·e·s de compléter ou de préciser les informations transmises et/ou de fournir des photographies additionnelles.

Enfin, le·la candidat·e consent à ce que son dossier de candidature soit conservé pour l'édition suivante du concours.

Article 4 : Déroulement du concours PUPPY FRANCE 2026

La Finale Nationale du concours PUPPY FRANCE 2026 sera organisée en 2025, à l'issue des présélections qui se tiendront le mois précédent. Le processus de sélection se déroulera en quatre grandes étapes :

- Présélection des candidatures admises ;
- Vote en ligne via Instagram pour désigner les 3 finalistes ;
- Préparation de la Finale Nationale ;
- Finale Nationale et désignation du·de la gagnant·e et de ses dauphin·e·s (PUPPY FRANCE 2026, 1er et 2e dauphin·e·s).

En cas d'impossibilité pour un·e candidat·e de participer à l'une de ces étapes, il·elle ne pourra être remplacé·e par un·e tiers, sa participation étant strictement personnelle. Toutefois, en cas d'indisponibilité ou d'abandon, l'association WE ARE FRENCH & FETISH se réserve le droit de désigner un·e remplaçant·e, notamment parmi les candidatures non retenues à l'étape précédente.

Les candidat·e·s sont libres de retirer leur candidature à tout moment compte tenu du caractère volontaire et bénévole de leur engagement. Toutefois, afin de ne pas perturber l'organisation du concours, iels s'engagent à prévenir l'association et les membres du bureau dans les plus brefs délais et au plus tard quinze (15) jours avant l'étape suivante.

L'association ou son bureau se réserve la possibilité de modifier les modalités de

sélection si nécessaire. Les candidat·e·s en seront informé·e·s dans les meilleurs délais. Les résultats seront proclamés par l'animateur·rice de la soirée après le décompte des voix.

Présélection des candidat·e·s

Les candidatures reçues feront l'objet d'un premier tri par l'association et les membres du bureau. Le nombre de candidat·e·s retenu·e·s est à l'entière discrétion de l'organisation. Cette phase de présélection pourra inclure un casting privé basé sur dossier, motivation et entretien. Aucune contestation ne sera admise concernant ces choix.

Les candidat·e·s retenu·e·s seront informé·e·s de leur sélection par email, téléphone ou via les réseaux sociaux selon les coordonnées transmises dans leur dossier. Iels devront confirmer leur volonté de poursuivre le processus.

Vote en ligne pour désignation des finalistes

Les candidatures présélectionnées seront publiées sur le compte Instagram officiel du concours. Le public pourra voter en « likant » les publications correspondantes.

À l'issue de cette phase :

- Les 3 candidat·e·s ayant reçu le plus de likes seront qualifié·e·s pour la Finale Nationale.
 - Le nombre de likes obtenu sera converti en points sur 100 dans la notation finale.
-

Préparation de la Finale Nationale

Les finalistes devront préparer les différentes épreuves imposées. L'association pourra organiser des réunions de coordination à distance ainsi que des répétitions en présentiel, qui auront lieu durant la semaine de l'élection. La participation à ces temps de préparation est recommandée, mais non obligatoire. Les candidat·e·s s'engagent toutefois à être présent·e·s a minima lors de la Finale Nationale.

Les frais éventuels de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge des finalistes, sauf exception signalée par l'organisation.

En cas d'indisponibilité ou d'abandon, un·e autre candidat·e présélectionné·e pourra être désigné·e comme remplaçant·e.

Les candidat-e-s reconnaissent que cette phase, comme l'ensemble du concours, est bénévole, sans aucun caractère professionnel ni rémunération.

Déroulement de la Finale Nationale

Lors de la Finale, chaque candidat-e se présentera devant le public et le jury à travers différentes épreuves dont, a minima :

- Présentation orale du-de la candidat-e ;
- Questions du jury ;
- Épreuves de puppy et/ou dog training.

Le vote du public sera organisé de la manière suivante :

- Chaque personne présente recevra un jeton ou coupon de vote unique ;
- À l'issue de toutes les prestations, des urnes nominatives seront mises à disposition sous la surveillance d'un-e assesseur-e désigné-e ;
- Les jetons seront ensuite comptabilisés et convertis en points selon la grille officielle.

Les scores finaux seront calculés comme suit :

- Vote Instagram : 100 points max ;
- Vote des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence : 100 points max ;
- Vote du public lors de la finale : 400 points max ;
- Vote du jury : 400 points max.

En cas d'égalité, la priorité sera donnée aux points du public. En cas d'égalité persistante, le jury statuera à bulletin secret.

Article 5 : Obligations du-de la titulaire du titre PUPPY FRANCE 2026

Le-la titulaire du titre s'engage pour un mandat d'un an à :

- Représenter la communauté dans des événements nationaux et/ou internationaux.
- Participer à au moins un événement par mois.
- Organiser ou soutenir au moins deux actions communautaires ou caritatives.
- Promouvoir les valeurs du concours.
- Porter l'écharpe officielle lors des apparitions publiques.

Article 6 : Perte ou transmission du titre

Le titre peut être retiré par le bureau en cas de :

- Comportement contraire aux valeurs du concours ;
- Manquements graves ou abandon de fonctions ;
- Mise en danger de l'image de l'association.

En cas de désistement :

- Le-la premier-ère dauphin-e prend la suite ;
- Si indisponible : le-la deuxième dauphin-e ;
- Au-delà, le titre reste vacant.

Article 7 : Modifications et litiges

Le présent règlement peut faire l'objet de mises à jour jusqu'à 30 jours avant la finale. Toute modification sera notifiée aux candidats.

En cas de litige, les parties s'engagent à une conciliation préalable d'un mois. À défaut d'accord, compétence expresse est donnée au Tribunal Judiciaire de Paris.